



APPEL A ACTIONNARIAT *

Centrales Villageoises des Collines Iséroises

✓ Les centrales villageoises, pourquoi ?

- Promouvoir les énergies renouvelables et créer des installations les utilisant
- Participer à une démarche collective citoyenne

Pour plus de renseignements : <http://www.centralesvillageoises.fr/>

✓ Sur quel territoire ?

33 communes réparties sur 3 communautés de communes :

- Bièvre Isère Communauté
- Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné (CCND)
- Vienne Condrieu Agglomération

✓ Quelles valeurs ?

- Une gouvernance citoyenne, en lien avec les collectivités locales
- Un développement local, dans le respect du patrimoine naturel et bâti, avec partage des retombées économiques pour nos entreprises locales
- Une démarche de qualité avec une visée pédagogique

✓ Sous quelle forme ?

Une SAS (Société par actions simplifiées) qui a pour objectif, dans une première tranche, de regrouper des financements (actions, subventions, emprunts) pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures publiques ou privées louées par la société.

Les actionnaires sont en priorité des citoyens, mais également des collectivités et des entreprises.

La prise de décision est sur le modèle un actionnaire = une voix.

✓ Quelques repères chiffrés

Objectif : une première tranche de travaux de 500 000 €, soit :

- Une dizaine de toitures, pour une puissance totale de 350 à 400 Kw
- Des subventions à hauteur de 30% du montant du projet
- Un financement propre par actions devant atteindre 20% du projet, soit au maximum 99 900 €

✓ Un exemple de réalisation possible

A Roche, sur le toit de l'école élémentaire :

- Une surface de toit de 240 m²
- Une production attendue de 39600 Kwh par an, équivaut à la consommation moyenne de 15 foyers
- Cout de l'installation : 54 000€

Nous avons besoin de vous...

Contacts :

- collinesiseroises@centralesvillageoises.fr
- Martine Tardy : 04 74 57 02 96
- Josiane Clerc : 04 74 78 11 27

- Appel à actionnariat du 13 novembre 2018 au 13 avril 2019, pour un montant au maximum de 99 900 euros.

Les actions : Pourquoi ? Comment?

- Une proposition éthique et alternative aux placements financiers classiques
- Pour soutenir la promotion des énergies renouvelables
- Pour donner du sens à son épargne
- Pour s'investir dans une économie locale

- Le montant de l'action est fixé à 50 €
- Pas de versement de dividendes les 3 premières années
- Le montant des dividendes est fixé lors de l'A.G. chaque année